

Liste des associations de personnel du ministère de la Culture et de la Communication



Ministère de la Culture et de la Communication Action sociale 2010

Associations de Paris et d'Île-de-France

Association culturelle et sportive 19, rue du Renard 75004 PARIS - 01 44 78 60 83	Comité d'entraide sociale du laboratoire de recherche des monuments historiques 29, rue de Paris 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - 01 60 37 77 80	CEMMA 42, avenue des Gobetins 75013 PARIS - 01 44 08 52 68
Association Étude et action 3, rue de Valois 75001 PARIS - 01 42 46 12 91	Association "Archives nationales football club" 60, rue des Francs-Bourgeois 75004 PARIS - 01 40 27 60 78	Association "Le Renouveau" Palais national 77300 FONTAINEBLEAU - 01 60 71 50 84
Association de la bibliothèque nationale de France Quai François Mauriac 75706 PARIS Cedex 13 - 01 53 79 45 07	M'OC (Musée d'Orsay Club) 62, rue de Lille 75343 PARIS Cedex 07 - 01 40 49 49 31	Association échiquienne du château de Versailles Château de Versailles 1, place Gambetta 78000 VERSAILLES - 01 30 83 74 25
Association de tennis de table des affaires culturelles 60, rue des Francs-Bourgeois 75004 PARIS - 01 40 27 64 07	Association des agents du Centre national de la cinématographie 12, rue de Lübeck 75784 PARIS Cedex 16 - 01 44 34 38 69	Association du personnel du centre Pompidou Centre national d'art et de culture Georges Pompidou Rue Beaubourg 75004 PARIS - 01 44 78 40 39

Associations en régions

Association régionale des personnels de la direction régionale des affaires culturelles 2, place de la République 67000 STRASBOURG - 03 88 15 57 03	Association méditerranéenne des affaires culturelles de la région Languedoc-Roussillon 5, rue de la Salle l'Evêque - B.P. 2051 34000 MONTPELLIER Cedex 1 - 04 67 02 35 01	Association régionale d'études et d'animations culturelles Direction régionale des affaires culturelles 1, rue Stanislas Baudry - B.P. 63518 44035 NANTES Cedex 1 - 02 40 14 23 08
Association des agents du ministère de la Culture en Aquitaine 54, rue Magendie 33074 BORDEAUX Cedex - 05 57 95 01 58	Association culture et loisirs de la région Limousin Direction régionale des affaires culturelles 6, rue Haute de la Comédie 87036 LIMOGES Cedex - 05 55 43 14 40	Association Culture et Loisirs de la DRAC Picardie 5, rue Henri Daussy 80044 AMIENS - 03 22 22 33 74
Association du personnel des affaires culturelles de la région Auvergne 4, rue Pascal - B.P. 378 63000 CLERMONT-FERRAND Cedex - 04 73 41 27 37	Association du personnel de la culture en Lorraine 6, place de Chambre 57045 METZ Cedex - 03 87 56 41 03	Association du personnel des affaires culturelles de Picardie Château de Compiègne Place du Général de Gaulle 60200 COMPIEGNE - 03 44 38 47 22
Association culture et loisirs de Bourgogne 41, rue Vannerie 21000 DIJON - 03 80 68 50 37	Association du personnel de la DRAC Martinique 54, rue du Professeur Raymond Garcin 97200 FORT-DE-FRANCE - 05 96 60 87 62	Association des personnels du ministère de la Culture Poitou-Charentes 102, Grand'rue - B.P. 553 86020 POITIERS Cedex - 05 49 36 30 38
Association des services culturels de Bretagne 6, rue du Chapitre 35044 RENNES Cedex - 02 99 29 67 11	Association Espace Loisirs Art Nature de la région Midi-Pyrénées 32, rue de la Dalbade - B.P. 811 31080 TOULOUSE Cedex 6 - 05 67 73 20 55	Association régionale culturelle et artistique (ARCA) 21-23, boulevard du Roi René 13617 AIX-EN-PROVENCE Principal Cedex - 04 42 16 19 17
Association pour l'action sociale, sportive et culturelle du Centre 6, rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex - 02 38 78 85 59	Association Loisirs et culture de la région Nord-Pas-de-Calais 1, rue du Lombard 59800 LILLE - 03 28 36 61 11	Association régionale du personnel des affaires culturelles de la région Rhône-Alpes Le Grenier d'Abondance 6, quai Saint-Vincent 69283 LYON Cedex 01 - 04 72 00 44 63
Association des services culturels de l'Etat en Champagne-Ardenne 3, faubourg Saint-Antoine 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex - 03 26 70 36 66	Association DRACARTS Direction régionale des affaires culturelles 13 bis, rue Saint-Ouen 14052 CAEN Cedex - 02 31 38 39 04	
Association du personnel de la DRAC Franche-Comté 9 bis, rue Charles Nodier 25000 BESANCON Cedex - 03 81 65 72 59	Association "La Barbelotte" Direction régionale des affaires culturelles 2, rue Saint-Sever 76032 ROUEN Cedex - 02 35 63 77 52	
Association Portes à portes Direction régionale des affaires culturelles 98, rue de Charonne 75011 PARIS - 01 56 06 50 49		

Action sociale interministérielle

RESTAURATION COLLECTIVE (taux fixé par la Fonction publique)	- 1,14 € par repas aux agents dont l'indice net majoré est inférieur ou égal à 466.
AIDE A LA FAMILLE (aide aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant)	- 21,27€ par jour et par enfant (pas de condition de ressources)
SÉJOURS POUR ENFANTS - - - - -	
a) Centre de vacances avec hébergement (par jour)	- 6,82 € enfants de moins de 13 ans - 10,34 € enfants âgés de 13 ans à 18 ans
b) Séjours en centres de loisirs sans hébergement	- 4,93 € par jour - 2,48 € par 1/2 journée
c) Maisons familiales de vacances agréées et Gîtes de France	- 7,19 € en pension complète, par jour - 6,82 € autre formule, par jour
d) Séjours dans la cadre éducatif	- 70,78 € pour forfait de 21 jours ou plus - 3,36 € par jour pour un séjour d'une durée inférieure
e) Séjours linguistiques	- 6,82 € par jour, enfants de moins de 13 ans - 10,34 € par jour, enfants âgés de 13 à 18 ans
ENFANTS HANDICAPÉS - - - - -	
a) Séjours en centres de vacances spécialisés	- 19,48 € par jour
b) Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins 20 ans (enfants handicapés)	- 148,85 € mensuels
c) Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle au delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans	- 116,76 € mensuels



Action sociale ministérielle

SERVICE SOCIAL

a) Les consultations des assistantes de service social	Réseau d'assistants de service social sur le territoire national : IDF service social du MCC - Autres régions : service social du MIOCT
b) Secours	Attribués à titre exceptionnel par la Commission des secours sur dossier instruit par les assistantes sociales. Montant maximum : 2 000 €
c) Aide aux frais d'obsèques	Un secours exceptionnel peut être accordé pour les obsèques d'un ascendant ou descendant direct se déroulant à l'étranger (hors Europe) ou dans les DOM.
d) Aide exceptionnelle au départ à la retraite	2 000 € versés une seule fois aux agents dont le montant de la retraite est inférieur au minimum vieillesse

CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

a) Consultations logement	Consultations mensuelles gratuites assurées par l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement). <i>R.V. à prendre à l'AAS</i>
b) Consultations juridiques	Consultations mensuelles gratuites assurées par un cabinet d'avocats. <i>R.V. à prendre à l'AAS</i>
c) Permanences MGEN	Permanence mensuelle dans les locaux des Bons-Enfants
d) Accompagnement budgétaire	Aide à la gestion budgétaire apportée par une conseillère en économie sociale et familiale. <i>R.V. à prendre à l'AAS</i>

PRÊTS SOCIAUX

	Prêts à taux zéro attribués par une Commission positionnée auprès de l'association pour l'action sociale, culturelle et sportive (AAS) du MCC après instruction par une conseillère en économie sociale et familiale. Montant maximum : 2 000 €. Durée de remboursement : 36 mois maximum
--	---

LOGEMENT SOCIAL

	- Parc immobilier préfectoral (offres visibles sur www.bourse.fonction-publique.gouv.fr) - Parc immobilier ministériel
--	--

RESTAURATION COLLECTIVE

	Politique tendant à l'harmonisation tarifaire. Participation aux frais de restauration. Prix moyen à la charge de l'agent : 4,16 € en Île-de-France ; 4,01 € en DRAC
--	--

AIDES A LA FAMILLE

a) Aide aux familles mono parentales	400 à 600 € selon le nombre d'enfants au foyer
b) Aide aux frais de scolarité	- 100 € pour un enfant en collège public ou privé sous contrat d'association - 280 € pour un enfant en lycée public ou privé sous contrat d'association - 420 € pour un enfant poursuivant des études supérieures
c) Aide pour la garde d'enfants de 6 à 12 ans	Montant de l'aide : 50% du montant dépensé en garde l'année précédente avec plancher de 50 € (100 € de garde) et plafonds à 300 € pour 1 enfant, 350 € pour 2 enfants et 400 € pour 3 enfants
d) Soutien aux parents d'enfants handicapés	Prise en charge de 50% des frais de garde déclarés avec plafond de 500 € pour 1 enfant handicapé ; 550 € pour deux enfants handicapés et 600 € pour 3 enfants handicapés.

VACANCES LOISIRS

Offre et organisation de colonies de vacances, classes de découverte, séjours linguistiques pour enfants par le BASP et l'AAS (tarifs modulés en fonction des ressources du foyer)

a) Vacances en famille	- 69 €/an par enfant pour séjour chez grands parents, oncles et tantes germains - 84 €/an par enfant séjour camping, location, hôtel
b) Centre de vacances Mont-Dauphin	Vacances d'été ou d'hiver à tarifs préférentiels IGESA. Info auprès du BASP. www.montdauphin.com
c) Associations de personnel	Implantées à Paris, en région parisienne et dans les DRAC, elles proposent à leurs adhérents des activités culturelles, sportives et sociales (liste des associations jointe).

Aides gérées par des organismes extérieurs

CHÈQUES VACANCES

Pour les salariés ou retraités de l'État, sous conditions de ressources : il s'agit d'une épargne effectuée par l'agent, abondée par une participation de l'employeur. La participation de l'employeur est calculée en fonction du montant épargné. Elle peut aller de 10 à 25% de bonification. www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

PRÊT MOBILITÉ

Peut être attribué aux agents rémunérés sur le budget de l'État, qui rejoignent leur lieu d'affectation après concours ou changeant de résidence selon modalités décret n°90-437 du 28 mai 1990. www.pretmobilitte.fr

AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS

Aide financière non remboursable, d'un montant maximum de 900 € destinée aux agents qui s'installent en IDF ou en PACA ou en ZUS après un concours ou un recrutement sous certaines conditions. aip@mfpsservices.fr

AIDE GARDE D'ENFANT DE 0 à 3 ANS ET DE 3 à 6 ANS

www.cesu-fonctionpublique.fr

Sauf indication contraire, les aides sont versées une fois par an au maximum.

Toutes les aides ministérielles mentionnées ci-dessus sont soumises aux plafonds de ressources suivants (sauf les aides concernant les enfants handicapés) :

Plafonds allocations ministérielles			Plafonds de ressources appliqués pour l'aide au déménagement						
			Montant de l'aide 458 €		Montant de l'aide 382 €		Montant de l'aide 305 €		
	Agent seul	Couple	Agent seul	Couple	Agent seul	Couple			
			sans enfant	14 148 €	20 312 €	15 916 €	22 852 €	17 683 €	25 390 €
1 enfant	24 483 €	30 606 €	1 enfant	19 589 €	24 484 €	22 035 €	27 546 €	24 484 €	30 606 €
2 enfants	25 506 €	35 367 €	2 enfants	20 403 €	28 293 €	22 953 €	31 830 €	25 506 €	35 367 €
3 enfants	27 771 €	37 181 €	3 enfants	22 217 €	29 744 €	24 995 €	33 462 €	27 771 €	37 181 €
4 enfants	31 626 €	43 074 €	4 enfants	25 300 €	34 460 €	28 463 €	38 766 €	31 626 €	43 074 €
5 enfants	36 160 €	48 967 €	5 enfants	28 928 €	39 174 €	32 544 €	44 072 €	36 160 €	48 967 €

Informations et contacts disponibles sur Sémaphore : <http://semaphore.culture.gouv.fr>